Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/5138

28.10.2025

Avis du Comité économique et social européen

Un acte législatif sur l'Espace européen de la recherche pour affirmer la cinquième liberté

(avis d'initiative)

(C/2025/5138)

Rapporteur: **Paul RÜBIG**

Corapporteur: **Stefano PALMIERI**

Conseillers	Brigitte BACH (pour le rapporteur)
	Pier Francesco MORETTI (pour le corapporteur)
Décision de l'assemblée plénière	23.1.2025
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Section «Marché unique, production et consommation»
Adoption en section	26.6.2025
Adoption en session plénière	16.7.2025
Session plénière n°	598
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	186/1/4

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le Comité économique et social européen (CESE) salue l'ambition de la Commission européenne d'établir une «cinquième liberté», à savoir la libre circulation de la recherche, de l'innovation et de la connaissance. Alors que l'Europe est à la pointe de la connaissance, il convient de tirer parti de cet atout stratégique dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes et d'importance grandissante de la souveraineté en la matière.

1.2. Le CESE est favorable à ce que la connaissance soit considérée comme un bien public européen et soutient sa circulation en tant que droit fondamental. Le développement de nouvelles connaissances et leur diffusion doivent avoir pour but ultime le bien-être de la société. Dans ce contexte, le Comité souligne l'importance de règles claires en matière de propriété des données, de manière à garantir une accessibilité, une utilisation et une protection équitables des connaissances.

1.3. Le CESE invite la Commission à mettre en place des mesures et des incitations structurelles, en particulier dans les domaines où la réticence des États membres entrave les avancées et l'homogénéisation, comme la fiscalité, les retraites, l'égalité entre les hommes et les femmes, les lieux de travail, les salaires et les questions liées à l'expansion des entreprises et à la mobilité transfrontière des personnes et des fonds.

1.4. Le CESE juge important de fixer un objectif d'investissements nationaux dans la recherche et l'innovation (R&I) de 3 % du PIB, et demande de prévoir 1 % de plus pour la préparation et la recherche à double usage.

1.5. Afin de permettre une avancée, le CESE demande de dissocier les investissements nationaux en matière de R&I des règles relatives au déficit jusqu'à ce que l'objectif de 3 % soit atteint. Il faudrait en outre accroître le recours à d'autres fonds, comme le Fonds de cohésion, et ceux-ci devraient être davantage alignés sur les activités de R&I.

1.6. Un dixième programme-cadre ambitieux peut poser les bases d'une approche fondée sur les connaissances, de façon à apporter des solutions concrètes aux défis auxquels l'Union est confrontée, en libérant son potentiel de croissance économique, de leadership technologique et de progrès sociétal. Une structure de gouvernance favorable à la R&I par-delà les pays, les secteurs et les disciplines s'impose afin de l'exploiter pleinement.

1.7. Le CESE demande que des efforts substantiels soient consentis pour réduire la bureaucratie ([1]) et accélérer les procédures (relatives aux financements et à la participation aux projets, par exemple). Il est essentiel de rendre les mécanismes plus simples, plus rapides et plus transparents pour éliminer les obstacles persistants à la circulation des connaissances.

1.8. Le CESE souligne l'importance des compétences et de l'éducation, et plaide en faveur d'une meilleure reconnaissance à l'échelle européenne des normes en matière de qualifications (au moyen d'un diplôme européen, par exemple).

1.9. La cinquième liberté et l'acte législatif sur l'Espace européen de la recherche devraient couvrir l'ensemble du cycle dynamique de la R&I, y compris l'enseignement supérieur, la recherche collaborative et appliquée et les start-up, en veillant à ce que les connaissances engendrent l'innovation et produisent des effets réels.

1.10. Dans un monde de plus en plus incertain, l'élaboration de politiques d'anticipation est essentielle pour aligner les objectifs à court et à long terme et s'adapter face aux risques émergents. Conscient de l'importance stratégique de la prospective, le CESE demande de l'intégrer dans la gouvernance de la cinquième liberté.

1.11. Le CESE reconnaît l'utilité et le potentiel de l'intelligence artificielle (IA) pour soutenir la connaissance, la recherche et l'innovation. Il convient cependant d'écarter et de faire face aux menaces que représente cette technologie pour les travailleurs. Le CESE plaide pour des initiatives législatives visant à protéger les droits des travailleurs et à garantir des interactions et une prise de décision centrées sur l'humain dans les interfaces homme-machine ([2]).

1.12. Le CESE souligne la nécessité d'une approche équilibrée des compromis qui caractérisent la cinquième liberté, comme la cohésion par rapport à l'excellence et l'ouverture par rapport à l'autonomie. Il est impératif de les reconnaître si l'on entend élaborer des politiques solides, tournées vers l'avenir et équitables. Face au défi lié à la sécurité de la recherche et au risque d'ingérences internationales, le CESE juge opportun de maintenir un juste équilibre entre le contrôle, les restrictions et l'ouverture. Il est fondamental de garantir l'affirmation du principe de la «liberté dans la responsabilité» au moyen d'une gouvernance autonome efficace, efficiente et transparente ([3]).

1.13. La cinquième liberté doit inclure des mécanismes visant à lutter contre la désinformation et la pseudoscience, à bâtir la confiance envers les institutions scientifiques et à promouvoir l'éducation à la connaissance. Il est essentiel de favoriser l'esprit critique par l'éducation, de soutenir la communication scientifique et de garantir l'accès à des informations fiables afin d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes et de renforcer la résilience démocratique.

2. **Observations générales**

2.1. Au cours du troisième trimestre de 2026, la Commission devrait publier l'acte législatif sur l'Espace européen de la recherche (EER), qui a pour but d'établir une «cinquième liberté» ([4]), proposée dans le rapport Letta ([5]) et mentionnée dans la lettre de mission adressée à la commissaire Zaharieva. Celle-ci renforcera la libre circulation de la recherche, de l'innovation et de la connaissance, réduira la fragmentation et ancrera la R&I dans le marché unique.

2.2. Sachant qu'une approche fondée sur les connaissances peut apporter des solutions concrètes aux défis auxquels l'Union est confrontée, en libérant un potentiel de croissance économique, de leadership technologique et de progrès sociétal, le CESE pense que l'acte législatif sur l'EER est le bienvenu.

2.3. Les connaissances sont le fruit d'expériences, d'études et d'analyses qui façonnent la culture, les comportements et les valeurs. L'Europe possède une longue tradition en la matière et devrait s'en servir comme d'un outil puissant pour défendre la démocratie, la solidarité, l'égalité, les droits et la liberté.

([1]) Avis du Comité économique et social européen — La compétitivité du secteur des petites et moyennes entreprises dans l'Union européenne sous l'angle des nouvelles charges et obligations administratives (avis exploratoire à la demande de la présidence polonaise du Conseil) (JO C, C/2025/2012, 30.4.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/2012/oj).

([2]) Avis du Comité économique et social européen — Évaluation des rapports Letta et Draghi sur le fonctionnement et la compétitivité du marché unique de l'Union européenne (avis d'initiative) (JO C, C/2025/2004, 30.4.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/2004/oj).

([3]) Avis du Comité économique et social européen — Proposition de recommandation du Conseil sur le renforcement de la sécurité de la recherche [COM(2024) 26 final — 2024/0012 (NLE)] (JO C, C/2024/6022, 23.10.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/6022/oj).

([4]) Certains jugent ce terme insuffisamment clair, la cinquième liberté étant fondamentalement différente des quatre autres.

([5]) Enrico Letta — *Much more than a market* (Bien plus qu'un marché).

2.4. Les conditions-cadres de la politique de R&I ont beaucoup évolué. Si les objectifs de développement durable et le pacte vert restent prépondérants, la dynamique mondiale récente a mis en avant de nouvelles priorités interdépendantes, comme l'autonomie stratégique, la défense et la compétitivité durable. Dans ce contexte, les connaissances pourraient jouer un rôle différent, en particulier, mais pas seulement, dans les domaines technologiques stratégiques. La notion même de connaissance évolue, comme en témoigne la transformation des systèmes cognitifs collectifs induite par l'IA, la réalité augmentée et les puces neuronales ([6]). Le CESE recommande dès lors d'aller au-delà d'une coordination volontaire au profit de mesures réglementaires et d'incitations structurelles dans l'acte législatif sur l'EER.

3. **Les aspects structurels et réglementaires**

3.1. Le CESE insiste sur la nécessité de réformer les aspects structurels et réglementaires afin de réaliser les objectifs de l'acte législatif sur l'EER. L'acte pourrait constituer une feuille de route en vue de la mise en place des initiatives nécessaires à l'échelle de l'Union pour relever ces défis.

3.2. Des changements structurels et réglementaires s'imposent pour améliorer le financement ouvert transfrontière et la portabilité des subventions. Afin d'optimiser l'efficacité et l'impact, des initiatives telles qu'EUREKA, Eurostars, ELISE et l'infrastructure paneuropéenne de l'Institut européen d'innovation et de technologie (qui inclut l'éducation, la recherche et les entreprises) pourraient être mises à profit dans le but de renforcer la R&I transfrontière.

3.3. Le CESE relève l'importance de normes paneuropéennes en matière de qualifications. La mobilité des chercheurs et le partage des connaissances requièrent une large reconnaissance des compétences. La reconnaissance des qualifications européennes (au moyen d'un diplôme européen, par exemple) est nécessaire pour asseoir la cinquième liberté, par exemple en rationalisant les procédures de reconnaissance automatique.

3.4. Des obstacles structurels continuent d'entraver la participation et la mobilité des travailleurs, notamment les retraites, les salaires et la fiscalité. Il convient également d'évoquer l'effet persistant des inégalités entre les hommes et les femmes ([7]), ainsi que les conditions d'emploi précaires des chercheurs en début de carrière.

3.5. Le CESE souligne l'importance fondamentale de la sécurité de la R&I, en particulier dans les secteurs sensibles comme la défense et la médecine. Il est essentiel de garantir un contrôle rigoureux des infrastructures numériques ainsi que de la qualité et de la sécurité des données — en particulier de la protection de l'identité —, et d'aborder les questions liées à l'influence de l'intelligence artificielle, à la propriété des données dans les accords de licence, et à la propagande.

3.6. Selon le CESE, la connaissance doit être considérée comme un bien public européen. Un large accès aux connaissances scientifiques, aux données et aux technologies est essentiel pour permettre à l'Europe d'atteindre ses objectifs stratégiques. Si l'acte législatif sur l'EER promeut à juste titre la transparence et l'accessibilité — grâce à la publication en libre accès, à la science ouverte, aux infrastructures et au partage des données —, cela suscite des inquiétudes en ce qui concerne les coûts (les frais de publication, par exemple) et la recherche d'un équilibre entre l'ouverture et l'innovation dans le secteur privé (voir paragraphe 4.18). L'acte devrait renforcer les politiques en matière de propriété intellectuelle et de licences, notamment en rationalisant le brevetage et en renforçant le système de brevet unitaire. La Commission devrait donner la priorité aux plateformes numériques paneuropéennes.

3.7. Compte tenu des mutations géopolitiques et des menaces hybrides, le CESE salue la proposition de recommandation du Conseil visant à renforcer la sécurité dans l'internationalisation de la R&I ([8]) et soutient une meilleure coordination entre les États membres. S'il reconnaît la vulnérabilité du secteur de la R&I aux ingérences malveillantes, le Comité estime que l'ouverture et l'échange international des connaissances demeurent fondamentaux. Il convient de trouver un juste équilibre entre le besoin de sécurité et l'ouverture ([9]).

4. **La vision globale**

4.1. Le CESE souhaite mettre en avant des aspects fondamentaux plus généraux et parfois sous-estimés, qui doivent être pris en considération lors de l'établissement de la cinquième liberté.

([6]) https://www.futures4europe.eu/post/eye-of-europe-foresight-pilot-topics-ur2q3.

([7]) Commission européenne, *Science, research and innovation performance of the EU – A competitive Europe for a sustainable future* («Performances de l'UE dans les domaines des sciences, de la recherche et de l'innovation — Une Europe compétitive pour un avenir durable»), 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2777/965670.

([8]) Commission européenne, COM(2024) 26 final, *Proposition de recommandation du Conseil sur le renforcement de la sécurité de la recherche*.

([9]) Avis du Comité économique et social européen — Proposition de recommandation du Conseil sur le renforcement de la sécurité de la recherche [COM(2024) 26 final — 2024/0012 (NLE)] (JO C, C/2024/6022, 23.10.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/6022/oj).

4.2. Un programme-cadre correctement financé (éventuellement aligné sur la boussole pour la compétitivité de l'UE, mais doté de sa propre gouvernance) est essentiel dans le contexte de l'acte législatif sur l'EER. Le CESE accueille favorablement le budget proposé de 220 milliards d'EUR ainsi que la déclaration de Varsovie. Compte tenu des évolutions actuelles sur le plan géopolitique, il convient d'envisager un objectif d'investissements nationaux dans la R&I de 3 % + 1 % destiné à la préparation et à la recherche à double usage. Il serait également opportun de se pencher sur l'approfondissement des liens entre la promotion de la R&I et l'élargissement de l'Union, la cohésion et la sécurité alimentaire, et de renforcer les synergies existantes, comme les transferts entre le FEDER et Horizon Europe ([10]). Le CESE recommande en outre de définir des objectifs contraignants en matière de développement des capacités et de mettre en place un cadre de suivi à l'échelle de l'Union, de façon à réaliser des progrès et à garantir la transparence et la comparabilité.

4.3. Afin de permettre une avancée, le CESE demande de dissocier les investissements nationaux en matière de R&I des règles relatives au déficit jusqu'à ce que l'objectif de 3 % soit atteint.

4.4. Un dixième programme-cadre solide est essentiel à l'attractivité de l'Europe au niveau mondial, ainsi qu'à l'acquisition et à la diffusion des connaissances que l'acte législatif sur l'EER est supposé libérer. Sa valeur ajoutée réside dans la possibilité qu'il offre de mener des recherches transfrontières, transsectorielles et interdisciplinaires et dépend, entre autres, d'une structure de gouvernance propre, à même de promouvoir la R&I par-delà les frontières. Il peut donc être considéré comme l'épine dorsale de la cinquième liberté.

4.5. La recherche appliquée et collaborative doit occuper une place centrale dans le dixième programme-cadre, de manière à s'assurer que la recherche ait un réel impact économique et sociétal. Le dixième programme-cadre doit également se concentrer sur la réduction des formalités administratives inutiles, l'élaboration d'une méthode de déclaration plus efficace et la facilitation de l'accès.

4.6. La cinquième liberté doit aller au-delà de la recherche de base, de façon à accélérer le processus complexe qui va de la recherche fondamentale à l'intensification de l'innovation. Actuellement, l'accent est trop souvent mis sur ce qui se trouve en amont de l'innovation ([11]) plutôt que sur l'ensemble du cycle de R&I sous un angle systémique. La compétitivité de l'Europe repose sur plusieurs piliers essentiels, comme un soutien équilibré en faveur de la recherche fondamentale et appliquée, l'intensification de l'innovation et un triangle solide constitué du système éducatif, du secteur de la recherche et des entreprises.

4.7. Un Conseil européen de la recherche industrielle et technologique serait très utile, car il permettrait de parler d'une seule voix dans le domaine de la recherche appliquée et renforcerait la position de leader de l'Europe dans des secteurs stratégiques.

4.8. Compte tenu de la fragmentation du paysage de la R&I et du cloisonnement qui caractérisent l'Europe, les organisations et les entreprises qui assurent des fonctions de mise en réseau et de transfert (le Centre européen des médias scientifiques, les fabriques d'IA et l'Institut européen d'innovation et de technologie, par exemple) devraient être considérées comme des catalyseurs importants de la cinquième liberté, qui renforcent la coordination, la communication et le transfert des connaissances. Il est important de reconnaître l'importance des organisations participatives et civiques, des institutions intermédiaires et du secteur de l'éducation non formelle pour la circulation des connaissances et l'acceptation et l'adoption par le public.

4.9. Le CESE voit dans la cinquième liberté une occasion de cartographier les activités de R&I en Europe. Une vue d'ensemble des activités de recherche prévues, en cours et futures — et de leurs résultats — améliorerait la transparence, la coordination et la visibilité, notamment pour les entreprises, et mettrait en évidence le retour sociétal sur les investissements dans la R&I (création d'emplois et recettes fiscales, par exemple). L'Union devrait mettre au point ou harmoniser des plateformes permettant de répertorier de manière systématique les activités de R&I, en s'appuyant sur des initiatives telles que le nuage européen pour la science ouverte et CORDIS. Le CESE invite également la Commission à recenser les instruments qui soutiennent la cinquième liberté, comme Erasmus, les actions Marie Skłodowska-Curie et les régions de la connaissance.

4.10. Le CESE soulève l'ampleur des «coûts potentiels de la non-Europe», notamment dans le domaine de la R&I. La fragmentation et l'absence de coordination limitent la diffusion des connaissances, favorisent les doublons et réduisent les retombées. Une intégration plus poussée de l'Union dans des domaines d'action clés pourrait générer d'importants gains économiques ([12]). Le renforcement de la cinquième liberté tout au long du cycle de R&I est donc fondamental pour stimuler la compétitivité et la résilience de l'Union.

([10]) DG ECTI, STU(2025)754234. *Exploring synergies between Horizon Europe and the EU Cohesion Policy* («Explorer les synergies entre Horizon Europe et la politique de cohésion de l'UE»).

([11]) Opinion of the European Economic and Social Committee on «Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions — A new ERA for Research and Innovation» (COM(2020) 628 final) (JO C 220 du 9.6.2021, p. 799.6.2021, p. 79).

([12]) EPRS, STU(2023)747436. *Évaluer le coût de la non-Europe*.

4.11. La cinquième liberté offre l'occasion de développer une interface de la création et de l'application des connaissances dans toute l'Europe, de manière à promouvoir leur circulation, leur utilisation et leur adoption. Divers instruments sont envisageables, comme des séjours de courte ou moyenne durée de citoyens de l'Union dans des universités, des organismes de recherche, des organismes de recherche et de technologie ou des entreprises dans le but de «transporter» les connaissances d'un endroit à un autre, ou l'extension du label d'excellence. Un transfert efficace nécessite une recontextualisation ainsi que des capacités d'absorption dans les régions qui reçoivent les connaissances. Le renforcement de ces capacités devrait être une priorité soutenue par des fonds de cohésion. Il est tout aussi important de faire correspondre les personnes et les emplois, ce qui nécessite des mécanismes plus performants pour développer les talents en fonction des besoins de l'industrie.

4.12. L'Europe doit trouver une solution à un obstacle majeur au financement de l'innovation: la longueur des délais d'approbation. Les innovations à fort potentiel ont besoin d'un soutien en temps utile afin de maintenir la dynamique. La Commission devrait donc réduire les formalités administratives et simplifier l'accès aux financements, tout en les rendant plus rapides et plus flexibles pour les acteurs de l'innovation.

4.13. Le CESE souligne l'importance et le potentiel de l'intelligence artificielle pour faire avancer la cinquième liberté et stimuler la productivité européenne. Compte tenu de l'omniprésence de l'IA, il convient d'élaborer une approche permettant de faire face aux défis qu'elle peut poser pour les travailleurs. La législation devrait combler les lacunes en matière de protection des travailleurs et veiller à ce que l'humain garde la main dans toutes les interactions homme-machine.

4.14. La prospective stratégique peut véritablement favoriser l'engagement des citoyens, la directionnalité de la R&I, les missions et partenariats européens, la spécialisation intelligente et la double transition ([13]). Cela permettrait de créer des espaces sûrs, par exemple à l'échelon local, pour tester les scénarios, en combinant «exnovation» et innovation, et mettre en évidence les signaux faibles et les idées révolutionnaires afin de relier les perspectives à court et à long terme pour des transitions justes ([14]). Le CESE préconise de promouvoir l'excellence scientifique de l'Union ainsi qu'un écosystème qui génère des actifs incorporels, et de soutenir les idées à haut risque tout en instaurant des règles claires pour les protéger. Plusieurs technologies émergentes ont déjà été jugées bénéfiques pour faire face aux principaux défis ([15]) posés. D'autres solutions prometteuses peuvent parvenir à la durabilité intégrée, qui permet d'assurer l'approvisionnement en matières premières critiques tout en l'alliant à la protection de l'environnement ([16]) et à la neutralité carbone.

4.15. Lors des discussions relatives à l'amélioration de la compétitivité de l'Europe au niveau mondial, il ne faut pas perdre de vue la nécessité d'une innovation transformatrice et d'un changement systémique pour faire face aux défis sociétaux. Un équilibre doit être trouvé entre la liberté et la «directionnalité» de l'innovation. L'Europe doit être en mesure de saisir les possibilités qui lui sont offertes tout en préservant les valeurs sociétales et en faisant avancer la transition écologique, au moyen d'une approche européenne du progrès ([17]).

4.16. Il est important que les connaissances transformatrices se propagent rapidement tant au sein des systèmes sociotechniques qu'entre eux, ce qui confirme la nécessité d'une vision systémique de la R&I: la cinquième liberté devrait inclure un large éventail d'acteurs — notamment les écoles, la société civique et les organisations publiques — afin de soutenir la diffusion de l'innovation transformatrice et d'une élaboration des politiques réactive et fondée sur les connaissances.

4.17. Outre les liens entre la science et l'industrie, le CESE met également l'accent sur les interfaces entre la science et les politiques. La cinquième liberté devrait favoriser l'intégration rapide des résultats de la recherche dans une élaboration de politiques fondée sur des données probantes. Cela implique d'inclure les professionnels de l'administration publique et des politiques dans les programmes de mobilité.

([13]) Commission européenne, 2023. Citizens' engagement approaches and methods in R&I foresight («Approches et méthodes d'engagement des citoyens dans la prospective pour la recherche et l'innovation»), Destatte, P., troisième document thématique, PSF Challenge. Horizon Europe.

([14]) Avis du Comité économique et social européen — Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil — Rapport de prospective stratégique 2023 — La durabilité et le bien-être des personnes au cœur de l'autonomie stratégique ouverte de l'Europe [COM(2023) 376 final] (JO C, C/2024/4057, 12.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/4057/oj).

([15]) Forum économique mondial, https://www.weforum.org/reports/top-10-emerging-technologies-of-2023/.

([16]) Moretti, P. F., Grzybowski, B. A., Basios, V., Fortunato, E., Diez, M. S., Speck, O., Martins, R., *STEM materials: a new frontier for an intelligent sustainable world* («Les matériaux souches: une nouvelle frontière pour un monde durable intelligent»), BMC Mat 1, 3, https://doi.org/10.1186/s42833-019-0004-4, 2019.

([17]) Avis du Comité économique et social européen sur la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — «Un nouvel EER pour la recherche et l'innovation» [COM(2020) 628 final] (JO C 220 du 9.6.2021, p. 79).

4.18. Des compromis intrinsèques sous-tendent la cinquième liberté, pour lesquels il est souvent difficile sinon impossible de trouver des solutions. Le CESE recommande vivement de les admettre dès le départ si l'on souhaite élaborer des politiques de manière éclairée. Ces compromis comprennent, sans toutefois s'y limiter:

— *La cohésion contre l'excellence*: le renforcement du leadership dans des domaines clés devrait bénéficier à certaines régions plus qu'à d'autres. La suppression des obstacles à la mobilité recèle un formidable potentiel, mais risque aussi d'accroître les disparités. C'est pourquoi l'EER doit intégrer les dynamiques régionales, soutenir les stratégies territorialisées (comme les stratégies de spécialisation intelligente) et les institutions dans les régions à faible potentiel de R&I, et mieux relier le tout aux instruments de cohésion et aux pôles de l'EER.

— *L'ouverture contre l'autonomie stratégique*: si elle souhaite trouver un équilibre entre les flux mondiaux de connaissances et la souveraineté technologique, l'Union doit adopter une approche de la coopération ouverte mais consciente des risques.

— *La protection de la propriété intellectuelle contre la science ouverte*: un équilibre doit être atteint entre la promotion de l'accès ouvert aux données et la création d'incitations commerciales au moyen de droits de propriété intellectuelle. Le principe doit être le suivant: «aussi ouvert que possible, mais aussi fermé que nécessaire» ([18]).

— *La rapidité contre la surveillance réglementaire et éthique*: un équilibre doit être établi entre la vitesse de l'innovation et l'analyse des aspects éthiques, en particulier dans les domaines émergents comme l'intelligence artificielle.

— *La propriété privée contre les biens publics européens*: il est important de favoriser un accès large aux connaissances et à l'innovation tout en respectant les investissements du secteur privé et en lui garantissant des rendements justes.

4.19. Compte tenu de la situation aux États-Unis, la cinquième liberté devrait inclure des stratégies visant à inverser la fuite des cerveaux et des start-up. Parmi les instruments possibles figurent des procédures d'octroi de visa accélérées, des allègements fiscaux limités dans le temps pour les talents entrants et des plans d'action sectoriels. Le CESE demande que les investissements opportuns soient dissociés des déficits nationaux.

4.20. Le CESE se dit extrêmement préoccupé par l'essor de la désinformation et de la pseudoscience, qui empêchent d'élaborer des politiques sur la base de données probantes et entravent la résilience démocratique. La cinquième liberté doit inclure des mécanismes visant à lutter contre la désinformation, à renforcer la confiance envers les institutions scientifiques et à promouvoir l'éducation à la connaissance. Il est essentiel de favoriser l'esprit critique par l'éducation, de soutenir la communication scientifique et de garantir l'accès à des informations fiables. Le déni du changement climatique en est un très bon exemple.

5. **Le rôle du CESE, du CdR et des agences européennes** ([19])

5.1. Le CESE, le CdR et/ou les agences européennes ([20]) ont un rôle déterminant à jouer dans l'élaboration de l'acte législatif sur l'EER, en faisant la promotion de mesures politiques qui alignent la R&I sur les besoins de la société et en intégrant les connaissances locales, l'expérience de la société civile et les perspectives ascendantes dans l'élaboration des politiques. Ils peuvent soutenir une participation inclusive et contribuer à ce que les avantages soient bien répartis entre les régions et les groupes sociaux (voir paragraphe 3.4).

5.2. Le CESE, le CdR et/ou les agences européennes peuvent favoriser la diffusion, le transfert et la recontextualisation des connaissances en renforçant les capacités d'absorption et la préparation des régions (voir paragraphe 4.11). Ils se trouvent par ailleurs dans une position qui leur permet d'évaluer les incidences socio-économiques des financements transfrontières, de contribuer à éviter que la croissance fondée sur les connaissances ne se concentre dans des pôles d'innovation et de veiller à ce que la gouvernance de l'EER soit fondée sur des indicateurs régionaux et sociaux (voir paragraphe 4.18).

Bruxelles, le 16 juillet 2025.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE

([18]) https://rea.ec.europa.eu/open-science_en.
([19]) EIT, EuroHPC, EUIPO et eu-LISA.
([20]) https://agencies-network.europa.eu/.